

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2017

COMPTE-RENDU

ETAIENT PRESENTS : M. Joseph SOTTON-M. Jean-François DUBOEUF-MME Christiane BARAILLER-M. Jacky ROURE-M. Alain GAUCHET-MME Sandrine SOTTON-M. Jean-Michel ROCHE-MME Yvette PERRIER-M. Georges KIBLER-MME Patricia HABAUZIT-M. Rémy BREYSSE-MME Catherine CHAPRON-MME Marie-Claire DURIEUX-M. Marcel HILAIRE-MME Myriam PRUD'HOMME-M. Christian PICHALSKI-MME Bernadette GRANDO-M. Jacques CHAUVET

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MME Chantal RANCHON-MME Josiane JOUSSERAND-M. Claude REBAUD-M. Michel CHARDON-M. Didier MAURIN-MME Noura BOUNOUAR

ETAIENT ABSENTS : MME Sandrine CHATARD-MME Sylviane DEVILLE-M. Christophe BORY

PROCURATIONS : MME Chantal RANCHON POUVOIR MME Sandrine SOTTON-MME Josiane JOUSSERAND POUVOIR M. Jacques CHAUVET-M. Claude REBAUD POUVOIR M. Jean-François DUBOEUF-M. Michel CHARDON POUVOIR MME Christiane BARAILLER-M. Didier MAURIN POUVOIR M. Rémy BREYSSE-MME Noura BOUNOUAR POUVOIR MME Yvette PERRIER

SECRETAIRE DE SEANCE : MME Myriam PRUD'HOMME

Soit 18 membres présents sur 27 membres en exercice.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

I – Avenant au Contrat Communal Simplifié (C.O.C.S.) signé avec le Conseil départemental de la Loire.

La commune a signé avec le Conseil départemental de la Loire un Contrat Communal Simplifié (C.O.C.S.) afin de permettre au Conseil départemental de l'aider à financer son programme d'aménagement. Plusieurs projets sont ainsi subventionnés par le Conseil départemental. Deux des projets initialement inscrits au C.O.C.S. ne seront pas réalisés : la réhabilitation de la rue Jean Padel (effectué par Saint-Etienne Métropole en lieu et place de la commune) et l'Etude aménagement global de bourg (prévu en cas de signature d'un nouveau C.O.C.S., or ce dispositif a été abandonné par le Conseil départemental).

Afin de ne pas perdre les financements attachés à ces projets, il est possible de signer un avenant avec le Conseil départemental afin de leurs substituer d'autres projets.

Aussi, il est proposé d'inscrire les projets suivants :

- Réhabilitation de l'Orangerie – salle Anne Heyraud (à la place des travaux de réhabilitation de la rue Jean Padel) pour un montant prévisionnel de subvention de 30 970 €.
- Changement du chauffage et travaux d'économie d'énergie au complexe sportif Dorian (à la place de l'étude aménagement global de bourg) pour un montant prévisionnel de subvention de 9 150 €.

Il est, par ailleurs, possible d'obtenir une prorogation du C.O.C.S pour une durée d'une année. En effet, il est nécessaire pour la commune de déposer tous ces dossiers avant mars 2018 ce qui laisse peu de temps pour finaliser l'ensemble des procédures de marchés publics. Aussi, il est possible de proroger le contrat pour une durée supplémentaire d'une année, jusqu'en mars 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la demande de modification du Contrat Communal Simplifié :

- Annulation du projet des travaux de réhabilitation de la rue Jean Padel et validation du projet de réhabilitation de l'Orangerie – salle Anne Heyraud.
- Annulation du projet d'étude aménagement global de bourg et validation du projet de changement du chauffage et travaux d'économie d'énergie au complexe sportif Dorian.

Il lui demande de l'autoriser à signer l'ensemble des documents à intervenir, dont l'avenant.

Enfin, il lui demande de valider la demande de prorogation du C.O.C.S. pour une durée d'une année.

M. Jean-François DUBOEUF présente la délibération :

M. Jacques CHAUVET demande si les montants des travaux sont connus.

M. Jean-François DUBOEUF répond que les devis sont en cours. La subvention sera calculée sur les travaux réellement effectués.

MME Catherine CHAPRON demande si les chauffages seront changés.

M. Jean-François DUBOEUF répond que des travaux importants d'isolation sont prévus. Le changement des chauffages est aussi prévu.

Vote à l'unanimité : 24 VOIX

II – Demande de subvention « enveloppe de solidarité » pour l'année 2018 au Conseil départemental de la Loire.

Le Conseil départemental de la Loire est susceptible d'attribuer une subvention de 13 481 € sur l'enveloppe de solidarité pour l'année 2018.

Aussi, il est proposé d'inscrire sept opérations :

- Fourniture et pose de buts de foot et basket : 6 000 €
- Travaux de rénovation au local communal « les Amis Réunis » : 3 000 €
- Travaux dans les logements locatifs du parc Marcel Constant : 9 700 €
- Travaux d'aménagement devant l'Eglise et parking face Eglise : 19 600 €
- Fourniture, installation et paramétrage du serveur des postes informatiques de la Mairie : 13 700 €
- Fourniture et pose de rideaux pour l'école de la Périvaure: 1 900 €
- Fourniture et installation d'une caméra pour le terrain synthétique Dorian : 7 500 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver une demande de subvention sur l'enveloppe de solidarité 2018 du Conseil départemental de la Loire pour l'aider à financer les opérations suivantes :

- Fourniture et pose de buts de foot et basket : 6 000 €
- Travaux de rénovation au local communal « les Amis Réunis » : 3 000 €
- Travaux dans les logements locatifs du parc Marcel Constant : 9 700 €
- Travaux d'aménagement devant l'Eglise et parking face Eglise : 19 600 €
- Fourniture, installation et paramétrage du serveur des postes informatiques de la Mairie : 13 700 €
- Fourniture et pose de rideaux pour l'école de la Périvaure : 1 900 €
- Fourniture et installation d'une caméra pour le terrain synthétique Dorian : 7 500 €

Il lui demande également de l'autoriser à signer l'ensemble des documents à intervenir.

M. Jean-François DUBOEUF présente la délibération :

M. Jean-François DUBOEUF précise que quasiment tous les projets sont déjà réalisés hormis l'installation d'une caméra au stade synthétique.

M. Joseph SOTTON précise que les travaux dans le local des Amis Réunis ont consisté en la reprise de l'électricité et des modifications des sanitaires et d'un évier. Il ajoute que l'association paie un loyer de 1 200,00 € par an.

Vote à l'unanimité : 24 VOIX

III – Admission en non-valeur et effacement de dettes.

Le trésor public de la Vallée de l'Ondaine a transmis à la commune une liste d'effacement de dette suite à procédure de rétablissement personnel. Le montant est de 819,12 € sur le budget de la commune. Ces sommes seront remboursées à la commune par la communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole.

Par ailleurs, le trésor public de la Vallée de l'Ondaine nous demande également de passer des écritures en non-valeur pour un montant de 2015,67 € (34 € sur l'ex budget assainissement, le reste sur l'ex budget eau). Ces sommes seront également remboursées à la commune par la communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'effacer de procéder à un effacement de dettes pour la somme de 819,12 €, ainsi qu'à des admissions en non-valeur pour un montant de 2015,67 € les crédits étant disponibles au chapitre 65.

M. Alain GAUCHET présente la délibération :

Vote à l'unanimité : 24 VOIX

FESTIVITES

IV – Concours des maisons fleuries

La Commune de Fraisses a organisé un Concours des Maisons Fleuries pour l'année 2017. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer 290 € en bons d'achat (soit 6 bons : 1 de 80 €, 1 de 60 €, 1 de 50 €, 1 de 40 € et 2 bons de 30 €).

Ces bons d'achat seront à valoir dans les magasins suivants : Weldom à Firminy, l'Atelier de Rita à Firminy, Lardon à Firminy.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à attribuer les bons d'achat précédemment cités aux lauréats du Concours des Maisons Fleuries pour l'année 2017.

MME Yvette PERRIER présente la délibération :
Vote à l'unanimité : 24 VOIX

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2008 portant délégation du Maire.

14/09/2017 : Décision d'approuver la conclusion d'un contrat de prêt auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire, 13 place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT-ETIENNE pour un montant de 300 000 € - durée : 2 ans – objet : aide au besoin ponctuel de trésorerie – versement de fonds : déblocage des fonds en totalité ou par tranche – Taux d'intérêt annuelle : taux fixe de 0,65 % - Echéances de calcul des intérêts : périodicité trimestrielle – Remboursement anticipé : possibilité de rembourser à tout moment sans indemnité de remboursement anticipée – Commission d'engagement : 300 €.

Déclarations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme.

15/06/2017 : Parcelle AE 125, 2 rue du Belvédère, superficie 647 m² avec maison de 101 m² pour un montant de 175 000,00 €.

16/06/2017 : Parcelles AM 192, 193, 197, 198, 199, 200 2 rue des Chênes superficie 817 m² et parcelles AM 271, 273 4 rue des Chênes superficie 575 m² avec maison de 110 m² pour un montant de 155 000,00 €.

29/06/2017 : Parcelle AM 384, 50 route de Montessus, superficie 1385 m² avec maison de 160 m² pour un montant de 220 000,00 €.

29/06/2017 : Parcelle AL 191, 10 route de Montessus, superficie 739 m² avec maison de 81,12 m² pour un montant de 45 000,00 €.

29/06/2017 : Parcelle AL 206, Bas Montessus Les Mésanges Lot 15, superficie 400 m² pour un montant de 75 800,00 €.

05/07/2017 : Parcelle AI 212 – AI 216, 4 rue des Gouttes, superficie 119 m² avec maison de 110 m² pour un montant de 100 000,00 €.

13/07/2017 : Parcelle AI 119, 6 rue Irène Joliot Curie, superficie 550 m² et Parcelle AI 120, 2 rue Irène Joliot Curie, superficie 560 m² avec maison, pour un montant de 159 000,00 €.

28/07/2017 : Parcelle AM 76-85-86-89-355, 1-6-8-2B rue de la Garenne, superficie 1382 m² avec maison, pour un montant de 155 000,00€.

23/08/2017 : Parcelle AE 107, 19 rue du Belvédère, superficie 605 m² avec maison, pour un montant de 177 500,00€.

07/09/2017 : Parcelle AC 266, 15 rue du Petit Bois, superficie 1026 m² avec maison, pour un montant de 240 000,00 €.

08/09/2017 : Parcelle AM 359, 1 rue du Haut-Montessus, superficie 2040 m² avec maison de 172 m², pour un montant de 290 000,00 €.

13/09/2017 : Parcelle AE 23, AE 177, 1 rue des Pervenches, superficie 1064 m² avec maison, pour un montant de 225 000,00 €.

19/09/2017 : Parcelles AI 372, AI 373, AI 411, AI 414, 2 rue Ambroise Croizat et AI 416 29 rue Jean Padel, superficie 386 m² pour un montant de 357 000,00 €.

27/09/2017 : Parcelle AI 412, 2 rue Ambroise Croizat, superficie 14 m² pour un montant de 100 €.

27/09/2017 : Parcelle AE 220, 2 rue Marcel Holtzer, superficie 1475 m² avec appartement 2^{ème} étage, 64,11 m² + cellier + stationnement pour un montant de 49 654,00 €.

La séance est levée à 18 H 55.